

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 1.

N° 854.827



Perfectionnement apporté dans la construction de jouets métalliques, tels que les soldats par exemple.

Société à responsabilité limitée : ÉTABLISSEMENTS C. B. G. Jouets résidant en France (Seine).

Demandé le 10 janvier 1939, à 15^h 1^m, à Paris.

Délivré le 29 janvier 1940. — Publié le 25 avril 1940.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour but d'animer certains jouets immobiles, tels que les soldats dits « de plomb » par exemple, et elle vise plus particulièrement la substitution, aux engins de guerre, inertes, dont ces jouets sont munis, d'engins analogues mais établis de manière à pouvoir, effectivement, produire, à volonté, le lancement d'un projectile correspondant au genre desdites armes. Plus spécialement, cette invention concerne le cas où l'engin doit affecter la forme d'un arc ou arme analogue utilisant comme moyen de projection une verge élastique, maintenue par sa partie centrale et dont les deux extrémités sont réunies par un lien inextensible, mais déformable.

Sur le dessin annexé et à titre d'exemple :

La fig. 1 est une vue en élévation d'un soldat métallique, muni du perfectionnement objet de l'invention.

Les fig. 2, 3 montrent des variantes de construction de l'arc.

Comme indiqué ci-dessus, le but de l'invention est de substituer à certaines armes inertes, dont sont pourvus les soldats dits « de plomb », des engins analogues, mais établis de telle manière qu'ils permettent

de réaliser, effectivement, et à volonté, le lancement de projectiles. A cet effet, on réalise, par exemple, un arc 1 formé d'une verge élastique, bouclée en ses extrémités 2, pour permettre d'y assujettir les boucles correspondantes 3 d'un fil métallique 4. La verge 1 est assujettie par tout moyen approprié et, par exemple, au moment du moulage (en même temps qu'un anneau 5 qu'elle pourrait d'ailleurs former), à l'extrémité du bras tendu 6 du soldat 7. Un crochet ou une encoche 8 peut être prévu à l'extrémité de l'autre bras replié 9. De cette manière, en engageant le fil 4 dans le crochet 8 ou l'encoche, on met la verge sous tension à la manière d'un tireur à l'arc. On dispose un trait (flèche, carreau ou autre projectile) 10 qui est engagé dans l'anneau-support avant 5 et qui se présente d'autre part, devant le fil tendu 4. Il suffit de dégager ce dernier de sa liaison d'armement pour obtenir le jet du projectile.

L'arme de projection peut être réalisée de diverses manières. Dans la variante figure 2, une même corde à piano constitue à la fois, les deux éléments composant l'arc. Cette corde forme des boucles 11 qui séparent la verge et le lien de tension 4; les

Prix du fascicule : 10 francs.

deux extrémités libres 12 de la corde sont croisées et pliées pour permettre l'engagement et la fixation de cet ensemble dans la poignée 13 que porte, à cet effet, la main du soldat 7.

On peut apporter des variantes ou changements aux dispositions ci-dessus décrites sans sortir du cadre de la présente invention.

RÉSUMÉ.

Perfectionnement apporté dans la construction de jouets métalliques, tels que les soldats dits « de plomb », par exemple, et

produits industriels nouveaux en résultant, caractérisé par le fait qu'aux armes inertes, 15 venues de fonte, que possèdent, ordinairement, ces sujets, on substitue des armes équivalentes, mais établies de manière à pouvoir effectivement lancer un projectile approprié; ces armes pouvant être réalisées 20 au moyen d'éléments élastiques, afin de constituer, par exemple, un arc.

Société à responsabilité limitée :
ÉTABLISSEMENTS C. B. G. Jouets.

Par procuration :
H. BOETTCHER fils

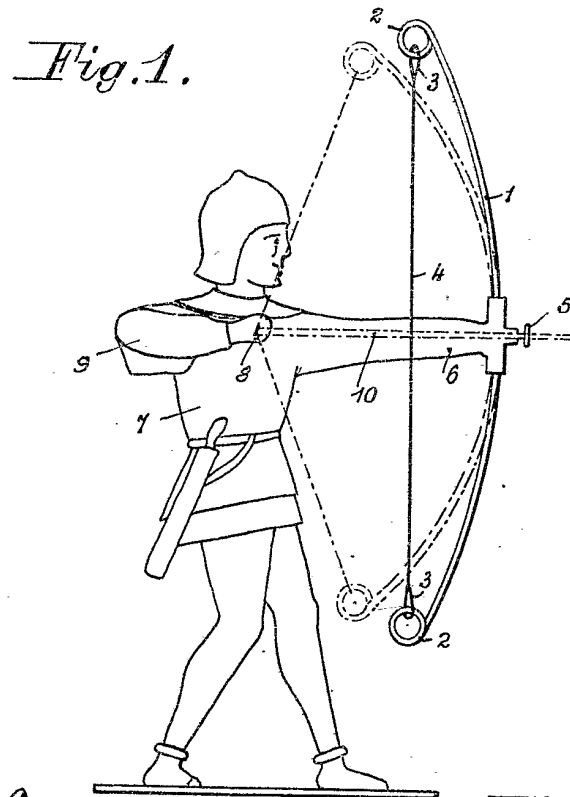


Fig. 2.

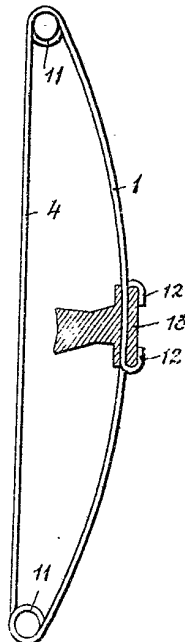


Fig. 3.

